



ÉPHÉMÉRIDES de la Congrégation de la Mission

20 août

En 1617, à Châtillon-les-Dombes, dont il est le curé depuis un mois, Monsieur Vincent lance, au prône, un appel en faveur d'une famille malade d'un village voisin. L'après-midi, c'est une véritable procession de charité qui s'y rend. Le génie organisateur de Monsieur Vincent a vite fait de voir ce qu'il peut résulter de cet élan, et il en fait sortir la Confrérie de la Charité¹.

En 1671, Monsieur Alméras, entouré de son Conseil, et en présence de Mère Mathurine Guérin, de Sœur Philippe Bailly, assistante et Sœur Suzanne Chantreau, dépenière, reçoit des mains de Sœur Barbe Bailly, trésorière, la somme de 22 440 livres pour le rachat du terrain de Monsieur de Chassebras (cf. 30 juillet 1671). Une quittance est établie et signée par tous les présents. (C)

En 1717, à Mornant, dans le diocèse de Lyon, François de Murard qui, quatre ans auparavant, consentit à l'union de son prieuré au séminaire interne de Lyon, verse une rente perpétuelle pour que, dans son prieuré, un petit séminaire soit installé et confié aux Lazaristes. Cet établissement subsistera jusqu'à la Révolution, et dans la topographie lyonnaise, conserve toujours son nom des Lazaristes².

En 1732, à l'appel des Administrateurs de l'hôpital de Bayeux, Mère Pâque Carlier et ses officières signent le contrat d'établissement de six Sœurs à l'hôpital. Ce contrat est contresigné par l'intendant de l'Evêque qui a reçu procuration le 28 juillet 1732. Les Sœurs sont envoyées pour le soulagement des malades et valides de l'hôpital. Elles n'auront pas à servir les femmes dans leur accouchement, ni aucune femme ou fille débauchée.³

En 1751, Monsieur Roberdeau, ayant reçu procuration de Monseigneur Du Guesclin, évêque de Cahors, signe avec Mère Madeleine Lemaître et les trois officières, le contrat d'établissement de deux Sœurs pour le service des malades des paroisses de Cahors. Ces deux Sœurs seront logées à l'hôpital des Orphelines. (C)

En 1787, Mère Renée Dubois signe le contrat de résiliation de l'établissement de Fontenay-aux-Roses commencé en 1642. Les raisons invoquées sont : les indemnités versées ne permettent plus de vivre et de réparer la maison qui tombe en ruine. Les Sœurs partent le 20 octobre. (C)

En 1791, à Rochefort, le club révolutionnaire qui s'intitule «Société des Amis de la Constitution», dénonce au Conseil municipal nos confrères de la paroisse Saint-Louis. Leur belle équipe, dirigée par Claude Cosson, qui est le curé, compte neuf prêtres et deux frères. Tous ont refusé le serment et se sont abstenus de prendre part aux fêtes religieuses occasionnées par des événements politiques. Dans les journées précédant le 20 août, Bertier, curé constitutionnel, appartenant à un Ordre religieux dont les membres ont tous juré fidélité à la Constitution, est venu jeter l'interdit sur l'église Saint-Louis, dont la destruction a été, par suite, décidée. Mais le ministre de la Marine en revendiquera la propriété et transformera l'église en magasin et le clocher en tour de signalisation. Quant à nos confrères pratiquement condamnés à mort par la dénonciation faite contre eux en ce jour, ils doivent s'enfuir ou se cacher³.

En 1844, le prince Friedrich Von Schwarzenberg, cardinal-évêque de Salzbourg, installe six religieuses et, à leur tête, Mère Ambrosia Preisingen, pour le service de l'hôpital de Schwarzach. Elles venaient de Munich et sont appelées "Sœurs de la Charité". Elles s'uniront à la Compagnie en 1882. (R)

En 1850, Arrestation des Missionnaires au Collège Albéroni à Plaisance.

En 1850, à Plaisance où les Prêtres de la Mission sont en butte à l'hostilité du chapitre, le Collège Albéroni est envahi par les soldats du duc de Parme. Le supérieur et les professeurs sont mis en état d'arrestation et soumis à un long et minutieux interrogatoire, tandis que la troupe se livre dans tout l'établissement à de sévères perquisitions et saisit tout objet qui peut paraître suspect, comme les œuvres de l'abbé Gioberti, dont la doctrine a chatouillé la mauvaise humeur des hommes au pouvoir, quelques journaux de date ancienne, des copies d'odes et de sonnets traitant de l'indépendance italienne et attribués aux élèves du Collège. Cette odieuse agression va provoquer, avec le vif mécontentement du Souverain Pontife, des activités diplomatiques entre la France et Parme⁴.

1) Coste, 1, pp. 303-304.

2) Notices, IV, p. 193.

3) Annales, t. 51, pp. 176-178.

4) Rosset : Vie de M. Étienne. p. 316

